Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260321-202615-DE

DELIBERATIONS 2026023

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un mars à 10 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Étaient présents à l'ouverture de la séance :
Sonia BORDET, Johny MEUR, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Xavier HENNEQUIN, Catherine ROY, Françoise TRIN, Nathalie LE GOFF, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Stéphane MASZCZYK, Vincent FOLENS, Roseline COURROT, Alexandre COCHARD, Amandine LE GUELLEC, Myrddin SCOTET, Jean-Luc MICHELET, Pascal CLAISSE, Solène GUEVEL, Marie-Laure LE PEMP
Date de convocation : le 17 mars 2026
L'ouverture de la séance est présidée par Monsieur Jean L'HELGOUARC'H, Maire sortant.
Monsieur Myrddin SCOTET est nommé secrétaire de séance.

2026-15/ ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame BORDET Sonia, Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).
Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 1 minute pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.
A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :
- M. MEUR Johny

Après le bon déroulé des opérations de vote et du dépouillement :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de bulletins (enveloppes déposées) : 19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 15
f. Majorité absolue : 8

Ont obtenu :
Liste MEUR Johny : 15 voix

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

La liste MEUR Johny, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :
- M. MEUR Johny, 1er adjoint au Maire
- Mme DEBRIX LECLERCQ Priscilla, 2ème adjoint au Maire
- M. Xavier HENNEQUIN, 3ème adjoint au Maire

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 23 mars 2026
Publiée ou notifiée le 23 mars 2026

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

MAIRIE DE TRÉMÉOC (Finistère)